



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
**Commune de FORGES DE LANOUEE**

Décision numéro 07/2025 du 21 FEVRIER 2025

**OBJET : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER LE BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION –  
PROPRIETE CADASTREE SECTION ZD 175 – 4 IMPASSE DES CHATAIGNIERS A FORGES DE LANOUEE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2008 instituant le droit de préemption urbain dans les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/05-01) (rubrique N° 15), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment d'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme que la Commune en soit titulaire ou délégataire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 2020-25/05-01) (rubrique N° 21) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant d'exercer au nom de la Commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication par voie d'affichage à compter du 1er juillet 2022,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner du 17 février 2025 reçue en mairie le 20 février 2025 de Maître Michel FOUCAULT, Notaire à JOSSELIN (56) et portant sur la vente de la propriété cadastrée section ZD 175 située 4 Impasse des châtaigniers à Forges de Lanouée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé de ne pas préempter le bien soumis au droit de préemption urbain – propriété cadastrée section ZD 175 d'une contenance de 833 m<sup>2</sup>, située 4 Impasse des châtaigniers à Forges de Lanouée.

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché en mairie.

Fait à Forges de Lanouée  
Le 21 février 2025

Le Maire,  
Jacques BIHOUEE

Le Conseil Municipal sera informé lors d'une prochaine séance

